

## Brèves économiques de Tunisie et de Libye

Semaine du 18 au 22 janvier 2021

**Tunisie :**

- Le Premier Ministre M. Hichem Mechichi a annoncé le 16 janvier le remaniement de son gouvernement, qui comprend 11 nouveaux ministres.
- 83% des Tunisiens considèrent que la situation économique s'est dégradée en 10 ans.
- Le ministre de l'Economie, des Finances et d'Appui à l'Investissement, M. Ali Kooli, a indiqué que la révision du système de compensation, l'allègement de la masse salariale et la restructuration des entreprises publiques constituaient les principaux chantiers du gouvernement en 2021.
- La Banque centrale de Tunisie (BCT) devrait mettre en place des financements spécifiques dans le courant du premier trimestre 2021 pour le financement et la restructuration des entreprises fragiles.
- Un appel à candidatures a été lancé pour le projet ENLIEN d'appui à l'entrepreneuriat tunisien, financé par l'Agence française de développement (AFD).
- La Pharmacie centrale de Tunisie (PCT) a augmenté de 20% le prix de certains médicaments importés afin de rétablir ses équilibres financiers.
- Les autorités suisses ont annoncé que la grande majorité des avoirs du clan de l'ancien président M. Ben Ali et de ses proches resteront bloqués en Suisse.
- Le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a remis des accords de principe à 15 projets de production d'électricité sous le régime de l'autoproduction.

**Libye :**

- La National Oil Corporation (NOC) a tenu un atelier avec Total du 12 au 14 janvier 2021 pour mettre en place la stratégie de développement de la Waha Oil Company (WOC).
- Les délégués du Forum de dialogue politique libyen ont approuvé le mécanisme de sélection d'un nouveau pouvoir exécutif de transition pour préparer le pays aux élections nationales libyennes du 24 décembre 2021
- En parallèle, le Comité constitutionnel conjoint de la Chambre des représentants (CdR) et du Haut Conseil d'État (HCE) ont convenu d'organiser un référendum constitutionnel afin de définir les bases constitutionnelles et légales pour les élections nationales du 24 décembre.
- Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le 15 janvier la nomination de Jan Kubis comme envoyé spécial des Nations unies en Libye.

**Tunisie**

**Le Premier Ministre M. Hichem Mechichi a annoncé le 16 janvier le remaniement de son gouvernement, qui comprend 11 nouveaux ministres.** Le nouveau gouvernement comprend 28 ministres et secrétaires d'Etat (idem que le gouvernement précédent), dont 4 femmes (8 auparavant). M. Mechichi a justifié sa décision par sa volonté d'apporter « *d'avantage d'efficience et d'harmonie de l'action gouvernementale, [...] avec une équipe indépendante qui soit soutenue* »

par une ceinture politique et parlementaire majoritaire ». Les nouveaux ministres proposés sont essentiellement des technocrates ou personnalités de la société civile (hauts fonctionnaires, cadres d'entreprises publiques et privées), tandis que d'autres sont issus de formations politiques, tel que M. Kheriji, proche de Ennahdha, qui retrouve au ministère de l'Agriculture le poste qu'il avait occupé sous le gouvernement de M. Fakhfakh. **Parmi les principaux changements** : i) la séparation du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines avec, d'un côté, le ministère de l'Industrie et des PME avec M. Ben Mosbah, ancien ambassadeur en Belgique, PDG de la STEG entre 2011 et 2013 et négociateur auprès de l'UE pour l'ALECA, et de l'autre, le ministère de l'Energie et des Mines avec M. Ben Tounes, PDG de General Electric pour l'Afrique du Nord-Est ; ii) la suppression du poste de secrétaire d'Etat aux Finances et du ministère chargé de la relation avec les instances constitutionnelles et la société civile ; iii) la nomination au ministère de l'Intérieur de M. Dhahbi, ancien directeur de cabinet de M. Mechichi ; iv) au ministère de la Justice de M. Youssef Zouaghi, ancien Directeur général de la Douane. **Les autres nominations concernent** : le ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, le ministère de la Santé, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le ministère de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de la Culture et de la mise en valeur du patrimoine. Les députés de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) devraient procéder au vote de confiance du gouvernement prochainement.

**83% des Tunisiens considèrent que la situation économique s'est dégradée en 10 ans**, 7% estiment qu'elle est la même et 6% trouvent qu'elle s'est améliorée, d'après un sondage d'Emrhod Consulting commandé par Business News et Attesia à l'occasion des 10 ans de la Révolution. Ce sondage publié le 14 janvier révèle également que **59% de la population estiment que la Tunisie était meilleure sous la dictature de Ben Ali**. Près de 84% de la population estime que l'élite politique et les gouvernements qui se succèdent sont les seuls responsables de la situation actuelle, tandis que 65% voient en l'ingérence étrangère une entrave à l'aboutissement de la Révolution. Enfin, 77% des tunisiens estiment que la Révolution est sur la bonne voie mais que le régime politique actuel constitue une entrave au processus.

**Le ministre de l'Economie, des Finances et d'Appui à l'Investissement, M. Ali Kooli, a indiqué que la révision du système de compensation, l'allègement de la masse salariale et la restructuration des entreprises publiques constituaient les principaux chantiers du gouvernement en 2021**, à l'occasion d'une séance de dialogue entre les membres du gouvernement et l'Assemblée des Représentants du Peuple. Il a insisté sur **l'importance de restructurer les entreprises publiques** et a également déclaré que le **gouvernement est en train de mobiliser près de 16 Mds TND d'emprunts** sur les marchés intérieurs et extérieurs.

**La Banque centrale de Tunisie (BCT) devrait mettre en place des financements spécifiques dans le courant du premier trimestre 2021 pour le financement et la restructuration des entreprises fragiles**, a déclaré son gouverneur, M. Marouane El Abassi. Il a également annoncé que le **développement des systèmes de paiement numériques** est l'un des objectifs principaux de la BCT pour 2021, qui souhaite rapprocher les acteurs innovants et adapter la réglementation et a mis en avant la création de l'Unité de l'Innovation et des Fintechs au sein de l'Institut d'émission. Pour rappel, la BCT avait lancé début janvier une « Sanbox réglementaire », visant à faciliter le développement de quatre fintechs et avait signé deux mémorandums d'entente avec le Ministère des Technologies de la Communication portant sur le renforcement de la coopération et l'échange d'expériences dans le domaine de la technologie financière, et la coopération et la collaboration en matière de contrôle et de surveillance.

Les candidatures doivent être déposées directement sur le site internet des initiatives et sont ouvertes jusqu'au 18 février pour deux d'entre elles, et toute l'année pour les deux autres. **Un appel à candidatures a été lancé pour le projet ENLIEN d'appui à l'entrepreneuriat tunisien, financé par l'Agence française de développement (AFD)**. Quatre initiatives soutenues par le projet ENLIEN ont lancé des appels à candidatures afin de proposer aux futurs lauréats un **accompagnement dans le développement de leurs entreprises, des octrois de prêts et une mise en réseau**. Le projet ENLIEN a été lancé en octobre 2018 afin de lutter contre le chômage des jeunes et à dynamiser l'entrepreneuriat social et féminin. Une première étape consistait à la sélection de cinq initiatives entrepreneuriales tunisiennes (Afkah, El Kahina, Start Act, Initiative Tunisie et Réseau Entreprendre Tunisie), qui devront ensuite accompagner près de 600 start-ups et entreprises recrutées dans le cadre d'appels à projets d'ici à 2022. Ce projet de 5 M EUR est financé par l'AFD et [mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations Tunisiennes](#) avec l'appui technique d'Expertise France.

**La Pharmacie centrale de Tunisie (PCT) a augmenté de 20% le prix de certains médicaments importés afin de rétablir ses équilibres financiers**, selon les déclarations de son PDG M. Béchir Yarmani le 16 janvier. Il a indiqué que la PCT a obtenu en novembre 2020 l'agrément du ministère du Commerce et du Développement des exportations

pour réviser les prix de vente d'une liste préliminaire de 160 médicaments ayant leurs équivalents fabriqués en Tunisie, à des taux différents ne dépassant pas le plafond de 20% de la subvention apportée par l'Etat. M. Yarmani a souligné que la PCT mobilise des fonds conséquents pour subventionner les médicaments (environ 254 M TND en 2019 et 210 M TND en 2018). **La PCT rencontre d'importantes difficultés financières.** En 2018, elle enregistrait une perte nette de 238 M TND et un encours de l'endettement qui s'envolait à 360 M TND (+325% par rapport à 2017). Dans le cadre d'une audition avec commission de la Santé et des Affaires sociales au Parlement en mai 2020, le PDG de la PCT a alerté sur le déficit record de liquidité de l'entreprise, indiquant qu'elle était devenue **incapable d'honorer une grande partie de ses engagements financiers envers ses fournisseurs** (notamment ceux étrangers, les dettes de la PCT envers les fournisseurs étrangers avoisinant 621 M TND fin mars 2020), bien qu'elle ait recours aux emprunts bancaires pour couvrir le **déficit important découlant de ses clients publics** (les dettes du secteur public auprès de la PCT s'élevant à 1,05 Md TND fin mars 2020).

**Les autorités suisses ont annoncé que la grande majorité des avoirs du clan de l'ancien président M. Ben Ali et de ses proches resteront bloqués en Suisse.** Le gel des avoirs du clan Ben Ali, qui s'élevaient à **67 M USD**, est arrivé à expiration de la limite légale dans les banques suisses le 19 janvier 2021. Le gel avait été ordonné par le Conseil fédéral 10 ans plus tôt, le 19 janvier 2011, soit cinq jours après la fuite du président tunisien. Les autorités suisses ont toutefois précisé que la majorité de ces avoirs restaient couverts par un second gel ordonné dans le cadre de la coopération judiciaire avec la Tunisie. La restitution de ces avoirs dépend désormais de l'avancement des procédures judiciaires tunisiennes.

**Le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a remis des accords de principe à 15 projets de production d'électricité sous le régime de l'autoproduction.** Selon le Journal officiel de la République tunisienne (JORT) du 19 janvier 2021, le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a remis des accords de principe à 15 projets d'autoproduction d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque. Le régime d'autoproduction avait été modifié en février 2020 avec un décret révisant l'article 9 de la loi n°12 du 11 mai 2015 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (ENR) permettant ainsi la création de sociétés d'autoproduction d'électricité à partir d'ENR, sa vente aux grands consommateurs ainsi que son injection dans le réseau de la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG). Il permet notamment la vente de l'excédent (limité à 30 % de l'électricité produite) à la STEG. Entre 2015 et 2020, près de 150 permis d'autoproduction ont été délivrés.

## Libye

**La National Oil Corporation (NOC) a tenu un atelier avec Total du 12 au 14 janvier 2021 pour mettre en place la stratégie de développement de la Waha Oil Company (WOC).** Selon un communiqué de la NOC, du 15 janvier 2021, un atelier de travail a été organisé du 12 au 14 janvier entre différents membres du conseil d'administration de la NOC, le directeur de Total Exploration & Production (E&P) en Libye, M. Pascal Bréant, et le président du conseil d'administration de la WOC. Cette rencontre a permis de mettre en place une feuille de route claire pour le développement des champs découverts mais non développés (Gialo Nord, Gialo trois, NC98) et la mise à niveau des infrastructures du capital de la société. La WOC a ainsi pu présenter le plan d'exécution futur qui vise à ce que la production du champ de Waha dépasse 200 000 barils/jour. La remise à niveau du champ Dahra/Joufra et la stratégie pour permettre à ce champ à produire de nouveau a également été abordée. Cet atelier fait suite aux déclarations ayant eu lieu lors de la rencontre du 1er décembre 2020 entre les délégations de la NOC et de Total, avec la participation du directeur Moyen-Orient Afrique du Nord de Total E&P, M. Stéphane Michel, et le Président de la NOC, M. Mustafa Sanallah.

**Les délégués du Forum de dialogue politique libyen ont approuvé le mécanisme de sélection d'un nouveau pouvoir exécutif de transition pour préparer le pays aux élections nationales libyennes du 24 décembre 2021.** La Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) a [rapporté](#) que parmi les 72 membres du Forum de dialogue politique libyen qui ont voté (sur 74 au total), 51 ont voté en faveur du mécanisme de sélection (73%), 19 ont voté contre et 2 se sont abstenus, dépassant donc largement le seuil de 63% nécessaire fixé par le Comité consultatif. Organisé par la MANUL, le Forum de dialogue politique libyen s'inscrit dans le processus enclenché par le Sommet de Berlin.

**En parallèle, le Comité constitutionnel conjoint de la Chambre des représentants (CdR) et du Haut Conseil d'État (HCE) ont convenu d'organiser un référendum constitutionnel afin de définir les bases constitutionnelles et légales pour les élections nationales du 24 décembre.** L'accord a été atteint à l'unanimité à l'issue des réunions du Comité constitutionnel les 19 et 20 janvier à Hurgada en Egypte. Le référendum portera sur le projet de constitution soumis par l'Assemblée constituante. Il s'agit d'une étape importante pour permettre de tenir des élections nationales sur une base constitutionnelle le 24 décembre prochain. En organisant des élections sur une base constitutionnelle, le prochain gouvernement libyen ne sera plus qualifié de gouvernement intérimaire, permettant de renforcer sa légitimité.

**Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le 15 janvier la nomination de Jan Kubis comme envoyé spécial des Nations unies en Libye.** Le Slovaque Jan Kubis était coordonnateur spécial pour le Liban depuis janvier 2019. Il a également dirigé la mission des Nations unies en Irak de 2015 à 2018 et celle en Afghanistan de 2011 à 2015. Cette nomination fait suite au refus de Nickolay Mladenov, initialement proposé pour reprendre le poste d'envoyé spécial des Nations unies en Libye, et dont la nomination avait été approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 15 décembre 2020. M. Kubis remplacera donc Ghassan Salamé à la tête de la MANUL, démissionnaire depuis le 2 mars 2020 pour des raisons de santé, l'intérim ayant été assuré depuis par Stephanie Williams.